



QUE FAIRE LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE

EN CAS D'URGENCE VOUS DEVEZ :

1

VOUS INFORMER

Suivre la situation en consultant les sites internet du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et des médias principaux.

2

CONTACTER VOS PROCHES

Informez vos proches de la situation et les rassurez.

3

CONTACTER LES SERVICES CONSULAIRES

Actualiser votre statut sur le fil d'Ariane pour vous signaler auprès des services consulaires locaux et garder le lien avec eux.

4

CONTACTER VOS UNIVERSITÉS

Contactez votre composante et les services centraux (Outgoing) par mail pour nous informer de votre situation et d'un moyen de vous joindre pour permettre un suivi.

S.O.S

Quelles informations communiquer ? :

- Nom complet
- Composante d'origine
- Nom de l'établissement d'accueil
- Le lieu de l'évènement
- Le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource sur le lieu d'urgence
- Le nom et numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence



Bien décrire la situation :

- Présenter les circonstances de l'évènement
- Expliquer de quelle manière vous percevez la situation
- Indiquer si d'autres personnes sont impliquées, dans quelles conditions elles se trouvent et si possible nous fournir les coordonnées pour les joindre, au besoin, sur les lieux de l'évènement.